

M. JOHNSON (*Kindersley*): Oui, monsieur.

M. MATTE: Je regrette de ne pouvoir vous fournir ce renseignement car je ne l'ai pas en main et je crois qu'il faudrait pour cela faire des recherches assez longues.

M. JOHNSON (*Kindersley*): Vous devez certainement connaître le nombre d'inspecteurs qui sont nommés chaque année parce que votre service s'occupe des nominations. Vous devez connaître sans aucun doute les personnes que vous engagez.

M. MATTE: Ce renseignement nécessitera certaines recherches mais nous pourrons vous le fournir.

M. JOHNSON (*Kindersley*): Je vous en serais très reconnaissant.

Le très hon. M. GARDINER: Je crois réellement que ce travail ne demanderait pas trop de recherches car, sauf erreur, vous trouverez presque tous les renseignements voulus dans les rapports qui ont été déposés à la Chambre.

M. Johnson (*Kindersley*):

D. Puisqu'il en est ainsi, j'espère que vous vous chargerez de fournir ces renseignements à chacun des membres du Comité. Je me rends compte de la difficulté qu'éprouvent les inspecteurs itinérants pour délimiter les différentes régions et fixer la base des demandes de chaque municipalité, et pour évaluer le rendement des fermes.—R. Quand un inspecteur se rend chez un cultivateur, il apprend de lui quelle est la quantité de grain que ce dernier a déjà vendue et quelle quantité il a récoltée au cours de l'année. Dans la plupart des cas, il calcule lui-même la quantité de grain qu'il y a sur la ferme et il en arrive à une entente avec le cultivateur pour déterminer cette quantité.

D. Ce travail peut être rendu encore plus difficile par le fait que l'agriculteur possède une quantité de grain qui lui reste de l'année précédente, et qu'il n'a pu vendre. Il faut aussi tenir compte des facteurs suivants: le prix du marché, le rendement de la ferme, le nombre d'acres de terre en culture, et on sait que les renseignements que les cultivateurs donnent à ce sujet sont loin d'être précis. Leurs réponses sont parfois loin d'être exactes quant aux catégories et aux qualités du grain de chaque catégorie. Je me demande si on pourrait nous donner un exemple des moyens dont se servent vos inspecteurs itinérants pour déterminer quelle est la production réelle d'un agriculteur?—R. La première chose que nous demandons à un agriculteur, et que nous calculons avec lui, c'est la quantité de grain qui lui reste sur sa ferme des années précédentes. C'est là le premier point que nous déterminons. L'inspecteur demande ensuite quelle quantité est déjà vendue et quelle quantité a pu servir à l'alimentation du bétail. La quantité de grain que l'agriculteur a vendue, est inscrite sur son permis; mais, pour ce qui est de la quantité qui a servi à l'alimentation du bétail, il doit en faire un calcul estimatif. C'est l'affaire de l'inspecteur et de l'agriculteur de faire une estimation aussi juste que possible.

D. On a déclaré ici que le personnel permanent et les inspecteurs itinérants ne sont pas des employés du service civil. Je me demande si les règlements qui s'appliquent aux fonctionnaires du Service d'assistance à l'agriculture des Prairies sont les mêmes que ceux auxquels sont assujétis les fonctionnaires relevant de la Commission du service civil.

Le très hon. M. GARDINER: On engage ces personnes sur ma demande. Je reçois les recommandations et je dois dire que je ne connais qu'une faible proportion des candidats. Nous les faisons venir et, comme M. Matte nous l'a déjà dit, beaucoup de ces hommes se présentent à cause de leur expérience dans les affaires municipales et pour d'autres raisons semblables. Ce que vous essayez de savoir, peut, je crois, s'expliquer en disant que le travail principal des surintendants qui visitent les districts et qui sont des employés permanents